

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00884**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2024 ACT 50  
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE RUE BOUGAINVILLE  
SUR LA COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché n°2024 ACT 50 issu de la décision n° 2023.01354, notifié en date du 27 décembre 2023 et relatif aux travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable rue Bougainville sur la commune de Roche-la-Molière, attribué à l'entreprise LMTP, sise ZI Molina la Chazotte – 8, Rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,

CONSIDERANT que cette opération a été impactée par des travaux complémentaires :

- La présence plus importante que prévu de réseaux souterrains a augmenté la quantité de volume de terrassement (utilisation d'une machine aspiratrice - excavatrice rendue nécessaire)
- La découverte de branchements assainissement supplémentaires non identifiés en phase projet a nécessité plus de reprises

CONSIDERANT que ces travaux complémentaires nécessitent le recours à des prix nouveaux,

CONSIDERANT que ces modifications ont une incidence financière et une incidence sur le délai d'exécution du marché,

CONSIDERANT que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n°1 au marché n°2024 ACT 50,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché n° 2024 ACT 50 est conclu avec l'entreprise LMTP, sise ZI Molina la Chazotte – 8, Rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds pour l'intégration de prix nouveaux.

N° de Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en chiffres (€ HT)
PN 1	Fourniture et pose d'une Ventouse DN100	u	1 010,00 €
PN 2	Mise en place et dépose après chantier d'une trainasse D180 PEHD	u	9 500,00 €

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Reçu en préfecture le 19 septembre 2024

Publié le 19 septembre 2024

ID : 99\_AU-042-244200770-20240919-C20240088410

PN 3	Canalisation fonte ductile DN 100 (bas Bougainville)	ml	52,00 €
PN 4	Fourniture et pose de pièces de raccord pour canalisations en fonte ductile DN100 : vanne, coudes, BE express,	ft	800,00 €
PN 5	Canalisation en polyéthylène haute densité série 16 bars DN63 (branchement lotissement privé)	ml	30,00 €
PN 6	Fourniture et pose de pièces de raccord pour canalisations en polyéthylène haute densité série 16 bars DN63 : collet bride, RV60	ft	226,00 €
PN 7	Canalisation en polyéthylène haute densité série 16 bars DN50 (branchement lotissement privé)	ml	25,00 €
PN 8	Fourniture et pose de pièces de raccord pour canalisations en polyéthylène haute densité série 16 bars DN50	ft	1 000,00 €
PN 9	Esse de réglage pour poteau incendie	u	150,00 €
PN 10	Fourniture et pose d'un REGARD PREFABRIQUE ISOLE pour compteur d'eau, à couvercle isolant, y compris robinetterie sans comptage (robinetterie DN40) (branchement vestiaire du stade)	u	480,00 €
PN 11	Dépose de canalisations en amiante ciment comprenant la réalisation d'un plan de retrait + la dépose du branchement	u	5 265,00 €
PN 12	PVC DN315 CR16 pour réparation unitaire existant	ml	44,00 €
PN 13	Dauphin + coude fonte pour branchements EP + carottage	u	550,00 €
PN 14	Réalisation de joints non gravillonnés le long des tranchées	ml	1,12 €
PN 15	Fourniture et pose de Tampon + cadre PAMREX D800. Adaptation des maçonneries du regard associé	u	1 700,00 €
PN 16	Modification du DO existant via la mise en place d'une surverse inox	u	1 500,00 €

#### **ARTICLE 2**

Cet avenant induit une augmentation du marché initial de 3,37 %, portant le marché au prix global de 477 030,12 € HT, soit 572 436,14 € TTC.

<b>Libellé des prestations</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Montant initial du marché	461 455,00 € HT	553 746,00 € TTC
Travaux complémentaires	15 575,12 € HT	18 690,14 € TTC
Montant global du marché avenant compris	477 030,12 € HT	572 436,14 € TTC

#### **ARTICLE 3**

Cet avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché de 49 jours portant le délai à 189 jours (hors période préparation).

#### **ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget Eau, Assainissement et DECI de l'exercice 2024, section investissement.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/09/2024

Pour le Président et par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX